

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mai 2018 à 20 h, à la salle du conseil située au 319, rue Principale à Sainte-Brigitte-des-Saults.

Sont présents :

Sébastien Gagnon, conseiller et maire suppléant, siège n° 1
Christian Jutras, conseiller, siège n° 2, Geronimo Castillo-Roy, conseiller, siège n° 3, Jocelyne Guilbault, conseillère, siège n° 5

Sont absents lors de l'ouverture de la séance :

François Bilodeau, conseiller, siège n° 4, Marco Richard, conseiller, siège n° 6

Autre présence :

Jean-Claude Richard, inspecteur municipal par intérim.

Citoyens : 2

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire. Madame Manon Lemaire assiste à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

3. Tirage de la loto-église

Tirage de la loto-église pour la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix

Premier prix : 200 \$ billet n° 99, Monsieur Serge Moreau de Sainte-Brigitte-des-Saults;

Deuxième prix : 150 \$ billet n° 69 Madame Monique Crépeau de Sainte-Brigitte-des-Saults;

Troisième prix : 150 \$ billet n° 141, Monsieur Christian Degrandpré de Sorel

4. Adoption de l'ordre du jour

80.05.2018

Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Geronimo Castillo-Roy

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour tout en y ajoutant les deux points suivants : Sécurité civile et Permaroute à l'item « questions diverses ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour

Séance ordinaire

Le lundi 14 mai 2018, à 20 h

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Tirage loto église
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018
6. **Demande:**
 - a) Paroisse Notre-Dame-de-la-Paix; entretien de la pelouse pour l'église de Sainte-Brigitte-des-Saults
 - b) Vanessa Boyce-Codère; subvention pour les couches lavables
 - c) Journée de la Culture; proclamation des journées de la culture
 - d) L'association pulmonaire du Québec, le MSSS et ville de Sorel; 12^e campagne provinciale d'Arrachage de l'herbe à poux
 - e) Comité de pilotage des municipalités; dérogation au RPEP
7. **Comptabilité:**
 - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
8. **Dossiers municipaux**
 - a) Dépôt des états financiers au 31 décembre 2017
 - b) Ventes pour taxes; **14 juin 2018**
 - c) Entretien des pelouses 2018
 - d) Adoption du règlement de zonage 415/2017
 - e) Entente d'Emplois d'été Canada
 - f) Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL); attestation des frais encourus
 - g) Défi santé
 - h) Préparation du rôle d'évaluation 2019-2020-2021; offre de service
 - i) Copernic; assemblée générale et adhésion
 - j) Danovar; entente de règlement final
9. **Voirie**
 - a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
 - b) Adjudication; remplacement d'un ponceau sur le rang St-Joachim
 - c) Garage municipal; installation d'arrêts de neige

Période de questions à 20 h 30

10. **Hygiène du milieu**
 - a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
 - b) Aqueduc; entretien des équipements
11. **Urbanisme**
 - a) Permis de construction avril 2018
12. **Loisirs et culture**
 - a) Bibliothèque; 56^e assemblée annuelle
 - b) Centre communautaire; installation de gouttières
 - c) Centre communautaire; installation d'arrêts de neige
 - d) Centre communautaire; terrain de jeux
 - e) Centre communautaire; stationnement
 - f) Maison des jeunes; assemblée annuelle
 - g) Maison des jeunes; entretien bâtiment
13. **MRC**
 - a) Compte-rendu MRC
14. **Questions diverses**
 - a) Sécurité civile
 - b) Permaroute
15. **Levée de la réunion**

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 avril 2018

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 09 avril 2018.

81.05.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal du lundi 09 avril 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. Demandes

a) Paroisse Notre-Dame-de-la-Paix; entretien de la pelouse pour l'église de Sainte-Brigitte-des-Saults

CONSIDÉRANT QUE le comité de la Fabrique de Notre-Dame-de-la-Paix demande une contribution pour la tonte de gazon de l'église de Sainte-Brigitte-des-Saults.

82.05.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le Conseil municipal d'accorder une aide financière au montant de 2 000\$ pour l'entretien de la pelouse du terrain de l'église de Sainte-Brigitte-des-Saults.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b.1) Vanessa Boyce-Codère; subvention pour les couches lavables

CONSIDÉRANT QUE Mme Vanessa Boyce-Codère, citoyenne de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults demande si c'est possible d'avoir une subvention d'aide aux familles pour les couches de coton;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults n'a pas de politique d'aide aux familles.

83.05.2018 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Jocelyne Guilbault

ET RÉSOLU par le conseil municipal de refuser cette présente demande, car les sommes prévues au budget municipal ne le permettent pas et de plus la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ne possède pas de politique d'aide aux familles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b.2) Publipostage pour égout

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a dû avoir recours à un service de vacuum pour nettoyer le réseau d'égout dû à des résidus non-biodégradables jetés dans les toilettes.

84.05.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de distribuer un avis dans le secteur village sur les coûts d'entretien de l'usine d'épuration ainsi que des conseils pratiques pour le bon fonctionnement de celle-ci.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

c) Journée de la culture; proclamation des journées de la culture

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle.

85.05.2018 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Jocelyne Guilbault

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- QUE la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

d) L'association pulmonaire du Québec, le MSSS et ville de Sorel; 12e campagne provinciale d'Arrachage de l'herbe à poux

ATTENDU QUE l'association pulmonaire du Québec, le MSSS et la ville de Sorel-Tracy sont fiers d'entamer la 12e campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux.

86.05.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de participer à la campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2018 dans la formule « En toute simplicité »

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

e) Comité de pilotage des municipalités; dérogation au RPEP (municipalité mandante)

CONSIDÉRANT la démarche effectuée par plusieurs municipalités québécoises depuis plusieurs années pour mieux protéger les sources d'eau potable menacées par les projets de recherche, de production, de stockage et de transport des hydrocarbures dans les territoires municipaux;

CONSIDÉRANT l'adoption du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (ci-après « *RPEP* ») par le gouvernement du Québec, lequel règlement est entré en vigueur au mois d'août 2014;

CONSIDÉRANT que, en application du premier alinéa de l'article 118.3.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2; ci-après « *L.Q.E.* »), l'entrée en vigueur du *RPEP* fait en sorte que ce règlement provincial prévaut sur tout règlement municipal portant sur le même objet;

CONSIDÉRANT que, après examen du *RPEP* et une analyse scientifique rigoureuse, plusieurs municipalités, dont la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults, se sont montrées convaincues que les dispositions et normes de dudit règlement n'assurent pas une protection adéquate et suffisante des sources d'eau potable sur leur territoire, particulièrement là où les citoyens et citoyennes sont alimentés par des puits artésiens ou de surface individuels;

CONSIDÉRANT que le premier alinéa de l'article 118.3.3 *L.Q.E.* permet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après le « ministre de l'Environnement ») d'approuver un règlement local portant sur le même objet que le *RPEP*, auquel cas le règlement local prévaut alors sur le *RPEP* dans la mesure que détermine le ministre;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a adopté le *Règlement n°414/2018* portant le titre de *Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité*, en date du 10 juillet 2017;

CONSIDÉRANT qu'une copie dudit règlement a été transmise au ministre de l'Environnement afin de faire approuver ledit règlement pour valoir en lieu et place du *RPEP* sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que, dans une démarche similaire, 318 municipalités (ci-après « les municipalités réclamantes ») ont demandé au ministre de l'Environnement d'approuver leur propre règlement local, dérogeant ainsi au *RPEP*, de façon à pouvoir accroître les distances séparatrices entre les éventuelles installations des sociétés gazières et pétrolières et les sources d'eau potable (ci-après la « demande de dérogation »);

CONSIDÉRANT qu'au soutien de leur demande de dérogation, les municipalités réclamantes ont collectivement soumis au ministre, pour son analyse, une preuve scientifique détaillée, rigoureuse et prépondérante démontrant l'inadéquation des normes prévues au *RPEP*, lesquelles normes ne permettent pas d'assurer la protection efficiente des sources d'eau potable sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT qu'en soutien de leur demande de dérogation, les municipalités réclamantes ont aussi invoqué le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant l'exploitation des hydrocarbures de schiste, lequel rapport recommandait également au gouvernement de revoir les distances séparatrices prévues au *RPEP*;

CONSIDÉRANT que pour toute réaction suite à cette demande de dérogation, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a exigé des municipalités réclamantes, incluant la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults, qu'elles fournissent au soutien de cette demande une preuve des conditions locales justifiant l'adoption d'un règlement particulier;

CONSIDÉRANT que les municipalités réclamantes, incluant la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults sont d'avis qu'une telle démonstration des conditions locales est tout à fait superfétatoire vu les conclusions de la preuve scientifique complète qui a déjà été déposée au soutien de leur demande de dérogation et vu qu'il ne s'agit pas de libéraliser les normes prévues au *RPEP*, mais de les renforcer par l'application de normes plus sévères, tel que cela appert du *Règlement n° 414/2017* de notre municipalité qui a été transmis au ministre de l'Environnement;

CONSIDÉRANT que le maintien des distances séparatrices actuelles dans le projet de règlement modifiant le *RPEP* déposé par le gouvernement le 14 février 2018 semble indiquer que le MDDELCC n'a pas pris en considération ladite preuve scientifique qui a été déposée au soutien de la demande de dérogation;

CONSIDÉRANT le principe de « précaution » enchâssé dans la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1) et selon lequel « lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement »;

CONSIDÉRANT aussi le principe de « subsidiarité », également enchâssé dans la *Loi sur le développement durable*, selon lequel « les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau

approprié d'autorité » et qu'il est pertinent de rapprocher les lieux de décision le plus possible des citoyens et des communautés concernés;

CONSIDÉRANT que, par l'adoption de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, sanctionnée le 16 juin 2017, le législateur québécois a reconnu que :

- les municipalités sont, dans l'exercice de leurs compétences, des gouvernements de proximité faisant partie intégrante de l'État québécois;
- les élus municipaux possèdent la légitimité nécessaire, au sens de la démocratie représentative, pour gouverner selon leurs attributions; et que
- les municipalités exercent des fonctions essentielles et offrent à leur population des services qui contribuent à maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, notamment dans un contexte de développement durable;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse formelle ou réponse adéquate de la part de la ministre de l'Environnement, outre cette demande de preuve de la situation locale;

CONSIDÉRANT que cette demande outrepassse le cadre de la *L.Q.E* et ne peut constituer une exigence légitime et raisonnable de la part de la ministre de l'Environnement;

CONSIDÉRANT que l'exigence de la ministre de l'Environnement de présenter une preuve de la situation locale place la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de même que toutes les municipalités réclamantes, dans une situation de difficulté réelle et urgente;

CONSIDÉRANT que devant le silence de la ministre de l'Environnement ou d'une réponse inadéquate, la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults se trouve placée dans une impasse et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;

CONSIDÉRANT que dans ces circonstances, la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults doit considérer l'opportunité de porter devant les tribunaux le différend qui l'oppose à la ministre de l'Environnement et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;

CONSIDÉRANT que le Fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE) peut financer, au moins en partie, ce recours aux tribunaux et que tout besoin supplémentaire, le cas échéant, pourrait être financé par une contribution modeste des municipalités requérantes et des municipalités mandantes;

CONSIDÉRANT que l'article 91 du *Code de procédure civile* prévoit que plusieurs personnes ayant un intérêt commun dans un litige peuvent mandater l'une d'elles pour agir en justice pour leur compte;

CONSIDÉRANT que les municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et d'autres municipalités (ci-après « les municipalités requérantes ») ont accepté de se porter requérantes et de représenter toute municipalité qui leur aura fait parvenir une résolution adoptée en bonne et due forme les mandatant pour agir en son nom en la présente affaire;

CONSIDÉRANT les difficultés logistiques pour réunir à nouveau les municipalités concernées par la demande de dérogation et les contraintes juridiques liées à la nécessité d'observer les délais légaux pour entreprendre ladite procédure judiciaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater les municipalités requérantes afin de nous représenter et agir pour notre compte dans le cadre du recours judiciaire à entreprendre – ou qui a été entrepris – afin de faire valoir nos droits et protéger nos intérêts quant à la demande de dérogation déposée devant la ministre de l'Environnement et d'obtenir une réponse adéquate à notre demande de dérogation au *RPEP*;

et, finalement,

CONSIDÉRANT que la présente résolution est adoptée pour valoir procuration et mandat aux municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et autres municipalités requérantes au sens de l'article 91 du *Code de procédure civile*.

En conséquence de ce qui précède,

87.05.2018 Sur proposition de Géronimo Castillo-Roy
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal :

- DE réaffirmer la volonté de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de mieux protéger les sources d'eau potable sur son territoire en augmentant les distances séparatrices prévues dans le *RPEP*;
- DE confier aux municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et autres municipalités requérantes le mandat de la représenter et d'agir en son nom dans le cadre du recours à entreprendre – ou qui a été entrepris – afin de faire valoir ses droits et protéger ses intérêts quant à sa demande de dérogation déposée devant la ministre de l'Environnement et d'obtenir une réponse adéquate à sa demande de dérogation au *RPEP*, le tout en application de l'article 91 du *Code de procédure civile*;
- DE demander à la direction générale de faire parvenir une copie certifiée conforme de la présente résolution au Comité de pilotage de la démarche commune des municipalités en faveur d'une dérogation au *RPEP* pour confirmer l'octroi du mandat de représentation en la présente affaire;
- D' autoriser une contribution financière d'un montant maximum de 250 \$, en cas de nécessité financière liée à ce recours.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

7. Comptabilité

- a) **Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption**

Déboursés du mois et salaire

HYDRO-QUEBEC

Luminaire de rue Mars 2018	305.26 \$
315, rue Principale (26 janv. au 26 mars 2018)	1090.96 \$
45, rue Cloutier (26 janvier au 26 mars 2018)	104.03 \$
Rue Principale (26 janv au 26 mars 2018)	236.38 \$
400, rue Principale (26 janv au 26 mars 2018)	1281.79 \$
430, rue Principale (26 janv au 26 mars 2018)	990.89 \$
800, rue des Érables (26 janv au 26 mars 2018)	187.46 \$
235, rue Dumoulin (26 janv au 26 mars 2018)	972.33 \$
260, rue Dumoulin (26 janv au 26 mars 2018)	1296.73 \$

MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC

REMISES DE L'EMPLOYEUR Mars 2018	7585.39 \$
----------------------------------	------------

RECEVEUR GENERAL DU CANADA

REMISES DE L'EMPLOYEUR Mars 2018	3058.74 \$
----------------------------------	------------

PETITE CAISSE

Dollarama, pour party de Noël	10.35 \$
Postes Canada autocollant signature express	5.20 \$
Total du chèque	15.55 \$

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

10XEnv.prépa.+5Xrouleaux perm.+2Xrouleaux2	850.88 \$
Honoraires d'exploitations Mars 2018	(85.45) \$
Honoraires d'exploitation Avril 2018	(85.45) \$
Honoraires d'exploitation Février 2018	(85.45) \$
Total du chèque	594.53 \$
5 X rouleaux permanents	464.21 \$
Total du chèque	464.21 \$

TELUS

Cellulaire du 25 mars au 24 avril 2018	82,45 \$
--	----------

VISA DES JARDINS

Petro-T du 01 avril	112.80 \$
Petro-t, essence 90,38 litres	104,00 \$
Total du chèque	216.80 \$

FADOQ SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS

Pickleball 1/2 de facture résolution 241,12,2017	225.00\$
Total du chèque	225.00 \$

GROUPE MASKATEL

Avril (336-7149) Garage et Aqueduc	60.43 \$
Avril (336-7136) Usine épuration	52,52 \$
Avril (336-74917) Centre comm. Et MDJ	69,08 \$
Avril (336-4460) bureau	26.10 \$
Avril (336-7145) Bibliothèque	52,56 \$

MÉLANIE LAVERGNE

Produits nettoyage, facture Costco #18702	75.83 \$
---	----------

Total des chèques émis : **19045.02 \$**

88.05.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Géronimo Castillo-Roy

ET RÉSOLU par le conseil municipal:

- d'accepter les déboursés du mois au montant de 19 045.02 \$, ainsi que les salaires et la rémunération imposables et non imposables au montant de 19 593.72 \$;
- d'accepter la liste des factures d'achats déposés au montant de 39 232.37 \$;
- d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à en faire le paiement, tout en ayant pris soin de refaire le chèque pour la municipalité de Notre-du-Bon-Conseil Village au lieu de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. Dossiers municipaux

a) Dépôt des états financiers au 31 décembre 2017

ATTENDU QUE la présentation des états financiers se terminant au 31 décembre 2017 a été faite à 19 h avant cette séance par M. Danny Coderre, CPA auditeur de la firme FBL;

ATTENDU QUE la directrice générale de la Municipalité dépose les états financiers se terminant au 31 décembre 2017.

b) Ventes pour taxes; 14 juin 2018

La municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults n'a aucune vente à enregistrée pour la vente du 14 juin 2018 à la MRC de Drummond.

c) Entretien des pelouses 2018

ATTENDU QUE trois étudiants ont déposés leurs candidatures pour l'entretien des pelouses pour la saison 2018;

ATTENDU QUE Gabriel Richard a retiré sa candidature;

ATTENDU QUE l'entretien des pelouses pour les sites suivants: bureau municipal, garage municipal, aqueduc, puit municipal, centre communautaire, usine d'épuration, bibliothèque et école Le Carrousel, maison des jeunes, terrain de baseball et patinoire seront partagé entre les deux autres candidats soit Ludovick Lépine et Éva Gagnon.

89.05.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'autoriser le Maire, M. Hébert et le conseiller M. Sébastien Gagnon à signer les ententes avec les deux (2) étudiants : Ludovick Lépine et Éva Gagnon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Adoption du second projet du règlement de zonage 415/2017

MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS
Règlement 415/217
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE ZONAGE

CONSIDÉRANT l'adoption par la municipalité du règlement de zonage no.332-07;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage no.332-07 nécessitait des modifications afin d'ajouter des usages en zone H10;

CONSIDÉRANT QUE cette modification est effectuée pour le bien de la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE des rencontres préparatoires ont été effectuées.

90.05.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Géronimo Castillo-Roy

ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le règlement n° 415/2017 modifiant le règlement de zonage no. 332-07 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1 La grille des usages et des normes de la zone H10 est modifiée afin d'y ajouter les usages habitation unifamiliale et habitation multifamiliale isolées ainsi que les spécifications s'y référant tel qu'apparaissant à la grille ci-jointe:

Article 2 Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Entente d'Emplois d'été Canada

ATTENDU QUE la demande de financement dans le cadre d'Emplois d'été Canada a été approuvée.

91.05.2018 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de de Sainte-Brigitte-des-Saults à mandater la directrice générale à signer les ententes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL); attestation des frais encourus

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 153 962 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité.

92.05.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Géronimo Castillo-Roy

ET RÉSOLU par le conseil de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'informer le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
- d'attester la véracité des frais encourus couverts par le PAERRL au montant de 153 962\$;
- que la firme FBL soit mandatée, à titre de vérificateur externe, pour compléter la déclaration finale des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

g) Défi-santé

La municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults tient à remercier Mesdames Jocelyne Guilbault et Hélien Bourgoïn pour leurs implications au défi-santé.

h) Préparation du rôle d'évaluation 2019-2020-2021; offre de service

ATTENDU QUE le processus de confection et de tenue à jour du rôle prescrit par la LFM et le RREF comporte diverses étapes dont l'échéancier est fixé par la Loi. Il est donc requis que les services professionnels relatifs à chacune de ces étapes soient exécutés aux intervalles fixes de 1 an, 3 ans ou 6 ans, selon la disposition législative concernée ;

ATTENDU QUE la MRC Drummond va déposer le nouveau rôle pour la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults durant le mois de septembre 2018;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults avait demandé une offre de service à la MRC Drummond pour la préparation du rôle d'évaluation 2019-2020-2021;

93.05.2018 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'informer la MRC Drummond que la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults va procéder comme à l'accoutume à une reconduction du rôle 2019-2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

i) Copernic; assemblée générale et adhésion

94.05.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal :

- D'autoriser M. Christian Jutras à assister à l'assemblée générale annuelle le 30 mai prochain à la salle municipale de St-Valère et à défrayer les dépenses inhérentes de celui-ci;
- De renouveler la cotisation 2018-2019 au coût de 50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

j) Danovar; entente de règlement final

ATTENDU QUE des travaux ont été faits par la compagnie Danovar en décembre 2017;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas été satisfaite des travaux ;

ATTENDU QUE Danovar n'a pas été en mesure de compléter le contrat;

ATTENDU QUE la municipalité a dû encourir des frais importants auprès d'une autre compagnie pour corriger et compléter les travaux débutés par Danovar;

ATTENDU QU'UNE offre de compensation é été fait par la municipalité à Danovor le 5 avril 2018;

ATTENDU QUE le représentant de Danovar est venu rencontrer M. Hébert pour convenir d'un règlement des factures n° 16954 et n° 16974 pour une somme de 5 000\$ plus taxes au lieu de 10 062.77\$ plus les taxes.

95.05.2018 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de faire une offre finale à la compagnie Danovar pour un montant total de 3 448.53\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. Voirie

a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)

- Centre communautaire; réparation
- Entretien des pompes à l'usine d'épuration et station de pompage
- camion à l'inspection «Inter»
- pose d'asphaltage froide
- entretien des terrains

b) Adjudication; remplacement d'un ponceau sur le rang St-Joachim

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

Période de question à 20 h 30

Aucune question n'est soumise.

c) Garage municipal; installation d'arrêts de neige

ATTENDU QUE les assurances de la municipalité exigent l'installation d'arrêts de neige.

96.05.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'accepter la soumission n° 14206 de la compagnie Les toitures Daniel pour l'installation d'arrêts de neige au garage municipal au montant de 2 632.50\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. Hygiène du milieu

a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François

Considérant l'absence de M. François Bilodeau, aucun rapport n'est fait.

b) Aqueduc; entretien des équipements

97.05.2018 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Jocelyne Guilbault

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'accepter la soumission n° 60028 de la compagnie Magnor pour l'entretien des équipements à l'usine d'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. Urbanisme

a) Permis de construction avril 2018

Quatre (4) permis ont été émis pour le mois d'avril 2018.

12. Loisirs et culture

a) **Bibliothèque; 56^e assemblée annuelle**

Madame Jocelyne Guilbault, conseillère, nous informe qu'elle ne sera pas présente à l'assemblée annuelle 2018 pour le Réseau BIBLIO CQLM le 8 juin prochain.

b) **Centre communautaire; installation de gouttières**

98.05.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Géronimo Castillo-Roy

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'accepter la soumission n^o 3630 des Gouttières Élites pour l'installation de gouttières au centre communautaire au montant de 1 325\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) **Centre communautaire; installation d'arrêts de neige**

ATTENDU QUE les assurances de la municipalité exigent l'installation d'arrêts de neige.

99.05.2018 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'accepter la soumission n^o 14206 de la compagnie Les toitures Daniel pour l'installation d'arrêts de neige au centre communautaire au montant de 630.84\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) **Centre communautaire; terrain de jeux**

ATTENDU QUE l'entreprise Goélan viendra installer le module de jeux ainsi que les balançoires au centre communautaire;

ATTENDU QUE nous devons procéder à la préparation du terrain avant l'installation de ceux-ci;

ATTENDU QUE le terrain de croquet n'est plus utilisé;

100.05.2018 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Géronimo Castillo-Roy

ET RÉSOLU par le conseil municipal :

- que la localisation de la nouvelle aire de jeux pour les enfants soit en arrière du centre communautaire et entre les 2 salles ;
- d'engager Excavation PR pour l'excavation et la préparation du sol ;
- que les employés municipaux remplacent le terrain de croquet par un terrain de pétanque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Centre communautaire; stationnement et vieille remise

101.05.2018 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Géronimo Castillo-Roy

ET RÉSOLU par le conseil municipal:

- de remettre de la pierre jusqu'à l'arrière de la salle n°1 et de la salle n° 2 pour refaire le stationnement adéquatement ;
- d'autoriser les employés municipaux à défaire la vieille remise en arrière du centre communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Maison des jeunes; assemblée annuelle

L'assemblée annuelle aura lieu le 28 mai 2018.

g) Maison des jeunes; entretien bâtiment

La présentation des plans devrait se faire durant le mois de juin.

13. MRC

a) Compte-rendu MRC

Monsieur Jean-Guy Hébert, maire, fait un compte rendu de la dernière réunion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. Questions diverses

a) Sécurité civile

ATTENDU QUE le Ministère de la Sécurité publique, direction régionales de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Mauricie et du Centre-du-Québec offre aux membres des conseils municipaux de participer à une session d'information concernant le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens.

102.05.2018 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Géronimo Castillo-Roy

ET RÉSOLU par le conseil municipal:

- de mandater M. Jean-Guy Hébert et Mme Jocelyne Guilbault à assister à la session d'informations qui aura lieu le 30 mai 2018 à Saint-Léonard D'Aston dans les locaux de l'hôtel de ville;
- de défrayer les dépenses inhérentes à ceux-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Permaroute

103.05.2018 Sur proposition de Geronimo Castillo-Roy
Appuyée par Jocelyne Guilbault

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'autoriser M. Jean-Claude Richard a assister à la démonstration de l'équipement HOTBOX pour le colmatage de nids-de-poule le 18 mai à 9hrs à 541 rue Notre-Dame à Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. Levée de la réunion

104.05.2018 Il est 20h54, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Sébastien Gagnon de lever la présente séance.

N.B. – Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Manon Lemaire
Directrice générale